

(No. 7.)

CERTIFICAT DE MÉDECIN en rapport avec la section 23.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
Municipalité de }

Je soussigné N. B. déclare solennellement que  
nommé

fonctionnaire de l'enseignement pri-

naire, est affecté d'une maladie de ;  
infirmité (décrire et en donner les causes),  
qui l rend complètement incapable de conti-

ner son service comme fonctionnaire de l'en-  
seignement primaire. Je fais cette déclaration  
solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et  
en vertu de l'acte passé dans la trente-septième  
année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte  
sur la suppression des serments volontaires et  
extra-judiciaires."

Daté à

le

(Signature,)

(No. 8.)

1ère FORMULE en rapport avec la section 24.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai dû  
abandonner l'enseignement sous le contrôle des  
commissaires de

parce que

que j'ai accepté momentanément du service  
dans (nom de l'Institution) dirigé par M. N.

avec un traitement de \$ par année, et qu'en  
vertu de la section 24 de l'acte 43-44 Vict., chap.

XXII, je désire continuer mes versements au  
fonds de pensions de retraite, si les causes ci-haut  
mentionnées reçoivent votre approbation.

Daté à

le

(Signature,)

(No. 9.)

2ème FORMULE en rapport avec la section 24.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
Municipalité de }

Au Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai dû  
abandonner l'enseignement sous le contrôle des  
commissaires d'écoles de  
pour les raisons suivantes :

et que je tiens une école indépendante dans

la

do

conté de

En vertu de la section 24 de l'acte 43 44 Vict.,  
chap. XXII, je désire continuer mes versements  
au fonds de pensions de retraite si les causes ci-  
haut mentionnées reçoivent votre approbation.

Mon traitement a été évalué par monsieur l'ins-  
pecteur

à la somme de , tel qu'il appert au  
certificat ci-annexé.

Daté

le

(Signature.)

INSTITUT....

PÉDAGOGIE

LE COURS ÉLÉMENTAIRE TRIENNAL

J'ai lu avec plaisir l'article de Mr. A.  
Tremblay, instituteur à Pierreville. Ce  
travail dénote un homme sérieux et sin-  
cèrement dévoué à la cause de l'Éduca-  
tion. J'en suis d'autant plus heureux  
que l'auteur est un de mes amis. J'ai  
trouvé dans ce morceau de littérature  
de très bonnes vérités et j'espère que les  
remarques que je vais faire ne seront pas  
regardées comme une critique, mais bien  
comme un développement du sujet dont  
Mr. A. Tremblay a bien voulu traiter les  
préliminaires.

Les raisons alléguées dans cet excellent  
article suffisent-elles pour prouver l'im-  
possibilité de faire un cours élémentaire en  
trois ans ? Je ne le crois pas. Mr. Trem-  
blay voudra bien jeter les yeux sur le pro-  
cédé suivant et s'il le pense digne d'une  
expérience, en dépit de tous les risques  
d'insuccès qu'il croit y avoir, il peut  
tenter l'entreprise avec des enfants assidus  
à l'école. Car sans l'assiduité, il me paraît